



RESOLUTION GENERALE

Les Ingénieurs des T.P.E. réunis en congrès les 9 et 10 décembre 2004,

REGRETTENT que l'année 2004 ait dû être celle de la mobilisation et du rapport de force, seule issue pour reconstruire un dialogue entre l'administration et le corps d'encadrement majoritaire du ministère de l'Equipement ;

SE FELICITENT de l'extraordinaire et remarquable mobilisation continue de tous les Ingénieurs des TPE emmenés par le SNITPECT durant toute l'année 2004 ;

SE FELICITENT que la manifestation de 1 000 ingénieurs dans les rues de Paris et la grève du 29 juin 2004, puis la mobilisation de toutes les sections à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2004, aient montré que le SNITPECT portait les revendications de tous et aient conduit à la reprise du dialogue social dans le cadre paritaire institutionnel national et au déblocage des freins constatés dans la gestion quotidienne des ITPE ;

SUR LE STATUT

SE FELICITENT que cette mobilisation massive ait permis d'aboutir sur des décisions concrètes en matière de repyramidage, d'indemnitaire, de gestion et revalorisation statutaire pour le corps des ITPE ;

PRENNENT ACTE de la décision du Gouvernement de revaloriser le Statut du corps des ITPE avec une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2005 ;

DENONCENT l'absence de troisième niveau de grade et de revalorisation statutaire complète aux 1^{er} et 2^{ème} niveaux de grade ;

S'INSURGENT de l'écart entre le contenu de la réforme tel qu'arbitré et le projet de réforme négocié en juin 2003 puis porté par le Ministre,

PRENNENT ACTE avec satisfaction :

- ▶ du repyramidage du corps des ITPE pour 2005 permettant d'assurer des flux de promotion corrects à IDTPE, IRGS, CARGS, IDTPE-CA et IDTPE-CA+ ;
- ▶ de l'engagement du Ministre et du pyramidage permettant la généralisation effective du Principalat CFC en 2005 ;
- ▶ de la reprise du dialogue social dans le cadre paritaire institutionnel et du déblocage des freins à l'essaimage pour les ITPE ;

EXIGENT la publication des textes statutaires tels qu'arbitrés selon le calendrier annoncé, à savoir pour avril 2005 avec une mise en œuvre rétroactive au 1^{er} janvier 2005 ;

EXIGENT la mise en œuvre en 2005 des mesures d'accompagnement annoncées en matière de gestion en compensation de la réforme statutaire incomplète ;

EXIGENT la publication, avec celle du décret statutaire début 2005, des textes traduisant les évolutions indemnitaires sur l'ISS et la NBI sur lesquelles le Ministre s'est engagé lors du CTPM du 11 octobre 2004 pour une mise en œuvre effective dès l'année 2005 ;

REAFFIRMENT leur profonde détermination pour que les échéances et calendriers promis soient tenus ;

RAPPELLENT que cette réforme statutaire ne saurait constituer qu'un second décompte provisoire avant le décompte définitif ;

SUR LA GESTION DU CORPS

RAPPELLENT leur attachement indéfectible aux principes de transparence et d'égalité de droits et de traitement, et à leur application sans faille dans les actes de gestion du corps des ITPE ;

EXIGENT le maintien du caractère national et non déconcentré de la gestion des ITPE, indispensable pour garantir le respect de ces principes ;

SONT DÉTERMINES A COMBATTRE toute orientation qui conduirait, sous couvert de mise en place de la « gestion unifiée et partagée des ressources humaines », à déconcentrer, de droit ou de fait, tout ou partie des actes de gestion du corps des ITPE ;

REAFFIRMENT AVEC FORCE leur attachement au paritarisme et à la concertation, vecteurs du dialogue social et du respect des garanties collectives statutaires et de gestion, qui doivent continuer à s'exercer au niveau national par un fonctionnement institutionnel toujours conforté de la CAP ;

Sur le recrutement

DENONCENT l'absence de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs et l'affichage d'un taux de vacance élevé fictif dans le grade d'ITPE pour tenter de justifier des recrutements non statutaires massifs ;

RAPPELLENT que les recrutements sur titres doivent être exclusivement destinés à faire face aux besoins en qualifications initiales non couverts par l'ENTPE et non pas à ajuster quantitativement les effectifs, au détriment de la stabilité de l'ensemble du corps et donc des garanties collectives comme individuelles ;

CONDAMNENT tout recrutement non statutaire comme unique réponse à la gestion des compétences et visant la seule logique d'employabilité immédiate, risque aggravé par la mise en œuvre de la LOLF ;

ALERTENT le Ministre sur la pression actuellement subie dans les services du fait d'une vacance de postes encore trop élevée au deuxième niveau de grade et de fonctions, ainsi que sur les conséquences prévisibles des prochaines vagues de départs à la retraite ;

EXIGENT donc que le nombre des ITPE recrutés soit conforté dans le strict respect des règles statutaires ;

Sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

FUSTIGENT les tentatives visant dogmatiquement, sous couvert de gestion par les compétences, à imposer des durées sur les postes et à restreindre la liberté de choix de chaque ITPE dans la construction de son parcours professionnel (choix géographique, choix du domaine d'activité, choix du type de carrière) ;

DENONCENT les volontés implicites de gestion régionalisée du corps des ITPE, conduisant de fait à un enfermement géographique ;

DENONCENT à nouveau les dérives de filiérisation, confondant délibérément qualifications et compétences, issues de la définition actuelle du fonctionnement des comités de domaine, et **EXIGENT** donc une redéfinition totale de leur rôle ;

FUSTIGENT toute utilisation des bilans individuels issus de la mise en œuvre des outils de GPEC sans le consentement de l'agent qui conduira inéluctablement à l'absence de sincérité et non à une vraie démarche partagée d'identification des besoins de développement de compétences ;

RAPPELLENT fermement que chaque individu est seul propriétaire de ses compétences ;

DENONCENT la mise en œuvre non concertée du nouveau système de notation entraînant une multiplication du nombre de recours face aux retards pris dans les notifications individuelles et du fait des incohérences du système d'harmonisation et du lien direct entre note et bonification d'ancienneté ;

EXIGENT une redéfinition immédiate en concertation des outils mis en œuvre en 2004 et **EXIGENT** l'arrêt immédiat de l'application du dispositif GUEPARH au corps des ITPE ;

REAFFIRMEMENT que seul le chargé de mission du corps est légitime pour évoquer avec l'individu les choix d'orientations de postes envisagés par rapport à la valorisation de l'ensemble de son parcours dans une perspective de promotion ;

Sur l'essaiimage

DENONCENT les blocages constatés en 2004 sur l'essaiimage des ITPE au mépris du paritarisme et de la concertation ;

REAFFIRMEMENT la vocation interministérielle et inter-fonctions publiques du corps des ITPE et leur attachement à une politique volontariste d'essaiimage, ces deux éléments se conjuguant pour contribuer fortement au rayonnement du corps, à l'enrichissement des compétences individuelles et collectives au service de tous les maîtres d'ouvrage ;

REVENDIQUENT l'examen par la CAP de toutes les demandes de départ à l'essaiimage ;

REVENDIQUENT l'instauration d'un dispositif performant de suivi et de valorisation des périodes d'essaiimage, impliquant et incluant l'amélioration des conditions de départ et de retour ;

CONFIRMENT leur attachement au développement de l'association FormEquip-AITPE, notamment dans ses missions fondamentales de défense et de valorisation de l'Ecole et de ses diplômes, ainsi que dans son rôle essentiel au service du développement de l'essaiimage pour les ITPE ;

EXIGENT un décret d'homologie pour les détachements sans limitation de durée des ITPE en adéquation avec les niveaux de fonctions exercées par les ITPE, les IDTPE et les ICTPE au sein des deux fonctions publiques ;

Sur la vocation inter-fonctions publiques du corps

REVENDIQUENT que le METATTM, ministère gestionnaire du corps des ITPE, instaure une véritable démarche partenariale interministérielle et inter-fonctions publiques, permettant une approche globale de tous les besoins des employeurs publics des Ingénieurs des TPE ;

RECLAMENT que soient étudiées la création et la mise en œuvre pour le corps des ITPE d'un Statut inter-fonctions publiques, permettant une réelle fluidité entre les trois fonctions publiques et confortant les garanties collectives de gestion au service de la construction de parcours riches et dynamiques et du développement des compétences, pour satisfaire les besoins du service public ;

REVENDIQUENT que le SNITPECT soit étroitement associé à ces réflexions et démarches prévues par les SMR du METATTM et du MEDD ;

Sur les modalités de gestion et le pyramidage du corps :

EXIGENT l'aboutissement d'un taux promus / promouvables négocié pour 2006 :

- ▶ assurant pour les promotions au 2^{ème} niveau de grade (Divisionnariat, IRGS, Principalat) l'augmentation de la promotion au Divisionnariat à au moins 60 % de l'effectif de chaque tranche d'âge pour le Tableau à IDTPE classique et la généralisation pour l'IRGS et le Principalat ;
- ▶ permettant d'assurer à tous IDTPE d'atteindre l'indice 1015 par une promotion à ICTPE et un pyramidage futur d'au moins 10 % du corps au troisième niveau de fonctions ;

EXIGENT la transposition du CARGS vers un ICRGS aux règles plus souples pour une véritable généralisation ;

EXIGENT la suppression des contraintes du CFC pour créer un véritable Principalat de Fin de Carrière généralisé dès 2006 ;

SUR LA FORMATION CONTINUE

RECLAMENT l'établissement immédiat d'un Plan national et pluriannuel de Formation Continue ambitieux, aux liaisons interministérielles et inter fonctions publiques affirmées, faisant face aux besoins des ITPE, permettant le développement des compétences individuelles et collectives au bénéfice d'un service public performant ;

EXIGENT que ce Plan de Formation soit décliné jusqu'au plus près des besoins individuels et **REVENDIQUENT** la mise en œuvre immédiate et concrète du Plan Individuel de Formation Continue (PIFC) ;

RECLAMENT un rapprochement concret entre le réseau formation de l'Équipement et ceux des autres ministères employeurs ;

RECLAMENT que soit développé en 2005 le pôle formation continue à l'ENTPE dans le cadre des réformes pédagogique et statutaire de l'École ;

SUR L'ENTPE

DEPLORENT que les appels répétés de la Commission Exécutive du SNITPECT et des ITPE le 29 juin 2004 n'aient pas été entendus plus tôt et qu'il ait fallu tant de temps et d'interventions pour que les responsables puissent s'atteler réellement à la tâche ;

PRENNENT ACTE AVEC SATISFACTION des ambitions clairement exprimées par le Ministre lors du CTPM du 23 septembre 2004 pour l'avenir de l'ENTPE et des ITPE ;

SE FELICITENT de la visible reprise en main conjointe par la tutelle et par la direction de l'Ecole, des deux dossiers clefs de la réforme statutaire de l'Ecole et de la réforme pédagogique des enseignements ;

PRENNENT ACTE des engagements pris par la tutelle ministérielle auprès des acteurs interministériels pour un statut de « Grand Etablissement » pour l'ENTPE, et de l'annonce d'une mise en œuvre de ce statut au 1^{er} janvier 2006 ;

SE FELICITENT de la traduction concrète de la budgétisation nécessaire en 2005 à la préparation (pilotage des enseignements, préparation financière, moyens de fonctionnement, évolution des laboratoires) du changement de Statut de l'Ecole pour le 1^{er} janvier 2006 ;

SOUTIENNENT les orientations prises dans le projet de décret de la gouvernance du futur établissement public à caractère scientifique et professionnel (EPSCP) qui prévoit la légitime représentation du corps des ITPE parmi les membres du futur conseil d'administration ;

SE FELICITENT de la décision du conseil de perfectionnement et de la tutelle ministérielle d'aboutir à une réforme des enseignements, en cohérence globale avec les fortes évolutions de l'environnement par la concertation et la recherche d'un consensus le plus large entre tous les acteurs déterminants ;

SE FELICITENT de la mise en œuvre de la première année issue de la réforme arrêtée lors du conseil de perfectionnement du 25 mars 2004 pour la rentrée de septembre 2004 concernant la 52^{ème} promotion ;

NOTENT avec soulagement que des échanges constructifs ont enfin été ouverts avec la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) par la tutelle DPSM et la direction de l'ENTPE ;

EXIGENT que la concertation se poursuive en 2005 aussi bien sur la préparation du changement de statut de l'ENTPE que sur la construction de la réforme des enseignements ;

RECLAMENT que les ambitions affichées par le conseil de perfectionnement de l'ENTPE soient concrétisées dans la construction puis la mise en œuvre de la réforme des enseignements de 2^{ème} et de 3^{ème} années en toute concertation avec les acteurs du conseil de perfectionnement, par la poursuite des travaux du groupe de travail issu de ses membres ;

ALERTENT le Ministre sur la nécessité que la réponse de l'ENTPE aux besoins de formation soit validée au plus haut niveau stratégique de définition des politiques publiques, en coordination avec les employeurs non gestionnaires ;

REVENDIQUENT le confortement des liens de l'ENTPE avec le reste du RST (et au-delà avec l'ensemble des composantes du METATM et du MEDD), dans le contexte des deux réformes majeures en cours à l'ENTPE ;

RAPPELLENT leur attachement à l'ouverture de l'école à la FPT, que l'accès direct à la FPT des ingénieurs civils diplômés de l'ENTPE concrétisera de la façon la plus légitime ;

SUR LA REFORME DE L'ETAT

RAPPELLENT leur attachement indéfectible aux principes indissociables de liberté, d'égalité et de fraternité, qui fondent notre République ;

RAPPELLENT que ces valeurs ne peuvent être mieux défendues que par un Etat disposant d'un service public fort, neutre et indépendant ;

EXIGENT la construction, en concertation avec les organisations syndicales, d'un vrai projet d'avenir du service public pour l'aménagement et le développement durables des territoires ;

Sur les missions de l'Etat :

EXIGENT une évaluation et une évolution des missions basée sur la réelle prise en compte des besoins des territoires ;

AFFIRMENT que ces besoins, accrus par les évolutions institutionnelles prévues, appellent une présence confortée de l'Etat, portant notamment sur la définition en partenariat de l'intérêt général, sur la régulation des concurrences territoriales et sur l'évaluation des politiques publiques ;

REVENDIQUENT en conséquence le développement d'un service public d'aménagement et de développement durables des territoires, aux contenus et contours ambitieux, fondé sur les quatre postures de l'Etat, garant, solidaire, partenaire et prestataire ;

Sur les moyens :

CONSIDERENT indispensable pour l'efficacité de l'Etat le développement de synergies interministérielles techniques au niveau des territoires, contribuant à préserver l'équilibre entre logique politique et compétence technique ;

RAPPELLENT que l'ingénierie publique exercée par l'Etat permet le développement de nécessaires synergies opérateur-régulateur et constitue un outil majeur et indispensable pour la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales relevant de l'aménagement des territoires ;

EXIGENT le confortement de l'ATESAT, ingénierie de solidarité, et son extension aux champs de l'environnement et du développement durable, ainsi que la reconnaissance législative de l'ingénierie de partenariat ;

REVENDIQUENT les moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques de l'Etat ;

Sur l'avenir du METATTM

DENONCENT la méthode utilisée en 2004 pour positionner l'avenir des services du METATTM ;

CONSTATENT l'absence de synergie entre les « chantiers de modernisation » et **FUSTIGENT** l'absence de stratégie globale et de projet ambitieux, ainsi que la situation de fragilité et d'instabilité permanente et croissante que cela a induit pour les services ;

RECLAMENT la création d'un SGPA, regroupant le Secrétariat Général et la Direction Générale du Personnel et de l'Administration, tant au METATTM qu'au MEDD, pour le pilotage, pour la stratégie, pour la coordination et l'arbitrage inter-programmes, ainsi que pour garantir une seule GPEC-GRH au sein de chaque ministère et pour le pilotage unique du dialogue social ;

CONDAMNENT les orientations arbitraires visant à la création des services routiers interrégionaux et de la construction d'une Direction Générale des Routes autonome et déconnectée du reste du ministère, et **S'INQUIETENT** des suites programmées (démantèlement de la fonction routière, fragilisation du RST, fin de la synergie entre les politiques du ministère, destruction de l'accroche territoriale pour la fonction routière) ;

CONDAMNENT la création de directions générales en régions sans évaluation des conséquences que cela entraîne sur l'avenir et le pilotage des services départementaux, régionaux et interrégionaux et **EXIGENT** une réelle concertation sur ces sujets ;

EXIGENT une profonde ambition pour les missions et l'organisation infra-départementale des DDE, devant dépasser le simple discours d'un repositionnement sur quatre piliers vides de sens et de contenu pour l'instant ;

FUSTIGENT les arbitrages de la DPSM sur les projets de services imposés aux DDE, inutiles à ce stade face aux incertitudes stratégiques de positionnement du METATTM, et visant dogmatiquement à supprimer toute organisation infra-départementale ;

DENONCENT le refus du ministère d'engager une véritable réflexion spécifique concernant l'avenir des services des DOM-TOM pourtant concernés par des enjeux particuliers très importants et inquiétants pour l'avenir des services et des agents ;

Sur le RST :

RE-AFFIRMENT leur attachement à l'excellence et à l'unicité du réseau scientifique et technique et à sa vocation à servir les trois bénéficiaires que sont l'Etat, les collectivités territoriales et la communauté technique et professionnelle ;

EXIGENT que la mission de service public dont le RST est dépositaire soit reconnue comme telle et consolidée dans un cadre partenarial stable et durable ;

EXIGENT que soit préservée l'ossature technique du METATTM qui, par sa qualité et sa dimension nationale, garantit un haut niveau d'expertise, un rayonnement européen et international ainsi que les évolutions indispensables des sciences et des techniques au service de tous les acteurs publics ;

COMBATTRONT RESOLUMENT toute tentative de cloisonnement, voire de « découpage », de tout ou partie du RST sur la base des missions et des programmes LOLF, et **REVENDIQUENT** le rattachement du RST à un programme-support spécifique, sous le pilotage unique de la DRAST, dotée de moyens en adéquation avec l'ampleur de la mission, au sein d'un véritable SGPA unique ;

SOULIGNENT l'atout que constitue pour les CETE le système actuel de pilotage par la commande, et **EXIGENT** que la mise en œuvre de la LOLF intègre la nécessité de préservation de cet atout ;

AFFIRMENT que le rattachement des CETE aux futures DG en régions ne devra en aucun cas se faire au détriment de la mise en œuvre de la stratégie globale du RST et **EXIGENT** que le comité d'orientation des CETE associe l'ensemble des directeurs généraux de sa zone d'intervention et joue pleinement son rôle stratégique ;

FUSTIGENT à nouveau le choix dogmatique du scénario inter-régional pour les futurs services routiers et l'orientation d'y créer des services techniques spécialisés propres, car ce scénario fragilise considérablement de nombreuses composantes du RST, et peut même provoquer leur disparition ;

REVENDIQUENT la reconnaissance de la vocation interministérielle du RST, et **SOULIGNENT** les enjeux d'un rapprochement avec les organismes techniques d'autres ministères tels le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations ;

INSISTENT sur le fait que, même pour les compétences qu'il transfère, l'Etat reste garant du financement des activités de recherche ;

EXIGENT le maintien de l'unicité du RST et **REVENDIQUENT** la reconnaissance de sa vocation à servir l'ensemble des maîtrises d'ouvrage publiques, et tout particulièrement les collectivités territoriales, compte-tenu des compétences dont elles seront dotées à l'issue de l'actuelle phase de décentralisation ;

EXIGENT la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un mode de fonctionnement permettant cette ouverture aux collectivités territoriales, qui devra prévoir une refonte en conséquence de la gouvernance du RST ;

Sur l'organisation territoriale à mettre en œuvre :

REVENDIQUENT la présence de l'État à chaque niveau territorial pertinent, national (administrations centrales, services techniques centraux, écoles), régional (directions régionales sectorielles, réseau technique), départemental, infra-départemental, pour répondre aux enjeux des territoires ;

REVENDIQUENT à l'échelle départementale la création d'une structure interministérielle, conciliant proximité, inter-ministériarité et capacité d'intervention, et disposant de moyens suffisants de production et d'autonomie d'action ;

ALERTENT EN CONSEQUENCE sur les risques de la fusion possible et en cours d'expérimentation entre DIREN et DRIRE qui nuirait à l'établissement d'une véritable synergie interministérielle au niveau départemental et infra-départemental ;

FUSTIGENT les conditions de mise en œuvre dans plusieurs services, dans l'urgence et sans concertation, de bourses aux postes socialement inadmissibles et imposant de fait des mutations d'office et des changements dictatoriaux ;

Sur la LOLF

RAPPELLENT les risques identifiés liés à la LOLF dans le Rapport du Congrès de 2002, et

REGRETTENT que sa mise en œuvre dépasse le simple cadre budgétaire et comptable, pour impacter les structures et le fonctionnement des administrations ;

PRENNENT ACTE de la nouvelle architecture budgétaire (missions, programmes, actions ...) qui vise à une meilleure lisibilité de l'action de l'Etat, mais

CONDAMNENT le cloisonnement du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires par missions et programmes étanches et non coordonnés ;

CONSTATENT que la mise en œuvre de la LOLF concourt à amoindrir la polyvalence du ministère et de ses services ;

REFUSENT les réorganisations qui ne proposeraient que des services «LOLF compatibles » qui ne prennent en compte ni l'indispensable synergie entre politiques, ni les besoins des territoires ou des agents ;

REVENDIQUENT des réorganisations, tant nationales que régionales ou départementales, qui soient l'occasion de mettre en place les bonnes compétences aux bons niveaux de responsabilités pour garantir à tous des possibilités d'épanouissement dans leur carrière pour la réalisation de parcours riches et diversifiés, jusqu'aux plus hauts postes à responsabilités ;

S'INQUIETENT de la redistribution floue des rôles entre directeurs de programmes sectoriels et directeurs de programmes transversaux en matière de gestion des ressources humaines ;

S'INSURGENT contre les cloisonnements qui menacent dans la mise en œuvre de la LOLF et qui se traduisent par une volonté de gérer chaque agent dans un programme unique, selon une GPEC propre et cherchant à rompre les synergies déployées dans les services du ministère ;

SUR LES SALAIRES, L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE ET LA REMUNERATION DES INTERIMS

Sur les salaires dans la Fonction Publique :

DENONCENT avec véhémence les conditions de simulacre de dialogue social et de négociation salariale dans la Fonction Publique et,

FUSTIGENT les conditions de calcul de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires par le Ministre de la Fonction Publique, calcul qui intègre des éléments catégoriels ou contextuels qui n'ont pas été transposés, car non transposables, à l'ensemble des fonctionnaires ;

REVENDIQUENT la préservation du pouvoir d'achat du point d'indice de la Fonction Publique, garantie de la préservation et du bon usage des statuts, au travers d'une mesure de revalorisation de 5% au minimum dès 2005 ;

FUSTIGENT les propos insupportables du Ministre de la Fonction Publique qui annonce refuser d'assumer cette mesure « qui coûte 10 Milliards d'Euros à prendre dans la poche de chaque Français », et

APPORTENT en conséquence leur plein soutien à la F.G.F.-F.O. pour l'aboutissement de cette revendication juste et légitime ;

Sur l'ISS et les dotations d'Intérim :

RAPPELLENT LEUR EXIGENCE d'un rattrapage sans délai du retard d'une année dans le versement de l'ISS, accompagné de mesures fiscales appropriées ;

EXIGENT que ce rattrapage soit opéré de toute urgence par un collectif budgétaire au PLF 2005, le ministère de l'Équipement restant le dernier à ne pas avoir annihilé ce différé de la rémunération des fonctionnaires, alors que la mise en œuvre des missions et des programmes de la LOLF en 2006 rend problématique ce rattrapage ultérieurement ;

PRENNENT ACTE que leur revendication relative à la valeur du point ait été partiellement entendue avec 1,5% d'augmentation en 2005 (valeur du point 2004) ;

EXIGENT en complément le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat des six dernières années, suivi d'une réévaluation annuelle systématique de la valeur du point au minimum à la hauteur de l'inflation ;

DEMANDENT l'abolition des coefficients individuels, l'alignement des coefficients géographiques sur la valeur la plus élevée ;

EXIGENT l'intégration des régimes indemnitaires au régime de pension des fonctionnaires ;

Sur l'expérimentation au MEDD :

SE FELICITENT de l'arrêt des réflexions non concertées visant à instaurer un régime indemnitaire spécifique à la fonction aux agents exerçant au MEDD ;

Sur les circulaires des 11 juillet 2003, 27 janvier 2004 et 13 mai 2004 :

DENONCENT la parution de ces textes sans concertation ni information préalable ;

DENONCENT la note DPSM du 27 janvier 2004 sur les retenues ISS pour journées de grève, qui porte des modalités de calcul et de mise en œuvre inappropriées et inacceptables ;

CONDAMNENT et demandent la suppression de la retenue de 10% sur chaque mensualité d'ISS ;

DENONCENT la circulaire du 13 mai 2004 expérimentant la gestion, la répartition et l'attribution de l'ISS et des dotations d'intérim au niveau régional, tout en les fongibilisant avec d'autres régimes indemnitaires, amère illustration d'une vision non partagée du dialogue social alors qu'est réclamée la révision de la circulaire du 11 juillet 2003 ;

EXIGENT l'arrêt immédiat de cette « expérimentation », incontrôlée et dangereuse ;

DENONCENT les disparités injustes et inexplicables qui perdurent entre les services : entre ceux qui ont reçu des dotations d'intérim, mais également entre ces derniers et ceux qui n'en bénéficient pas, et **REVENDIQUENT** que les dotations soient simplement calculées selon les postes autorisés ;

FUSTIGENT l'administration qui continue à dégrader le dialogue social en laissant encore des chefs de service s'affranchir de toute obligation d'écouter la défense collective des individus ;

EXIGENT de l'administration des règles plus précises pour corriger la circulaire du 11 juillet 2003 et rendre des concertations obligatoires à l'échelle de chaque service ;

EXIGENT en conséquence que ces circulaires fassent l'objet d'une refonte concertée pour 2005 pour leur application par les services, afin que les utilisations abusives ou erronées disparaissent et que le dialogue social soit réintroduit ;

Sur le projet de textes régissant l'instauration d'une indemnité exceptionnelle de mobilité :

DENONCENT les conditions financières gravement insuffisantes de cette indemnité qui ne pourra recouvrir qu'une faible part du préjudice matériel frappant les agents à l'occasion des réorganisations de services ;

ACCUSENT l'administration de faire financer en conséquence ses réformes par les agents qui en sont les premières victimes ;

SUR L'ASSURANCE MALADIE

FUSTIGENT les conditions caricaturales de dialogue social et de concertation dans lesquelles a été menée la réforme de l'Assurance Maladie ;

CONDAMNENT la manipulation des éléments de diagnostic, partial et partiel, visant à culpabiliser les assurés et à imposer une réforme injuste et inégalitaire, selon une logique purement comptable et tentant de détruire une nouvelle fois le paritarisme ;

REAFFIRMENT avec vigueur et détermination leur attachement aux valeurs de solidarité et d'égalité constituant le socle de la construction de l'assurance maladie, composante essentielle de la Sécurité Sociale ;

SOUTIENNENT les actions menées par la FGF-FO et la Confédération CGT-Force Ouvrière ;

SUR LES PENSIONS ET RETRAITES

REAFFIRMENT avec vigueur et détermination leur attachement au Code des Pensions, à la fois seul garant d'un salaire continué de l'Etat en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension décente pour tous les fonctionnaires ;

SOUTIENNENT les actions menées par la FGF-FO et la Confédération CGT-Force Ouvrière ;

REVENDIQUENT à ce titre le droit à la retraite à 60 ans, avec pension à taux plein calculée sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois, au terme de 37,5 années d'activité ;

DENONCENT les principes inadmissibles d'un régime complémentaire de retraite par points sur les primes et indemnités ;

EXIGENT la prise en compte de l'ensemble des rémunérations pour le calcul de la pension ;

FUSTIGENT les conditions de rachat des années d'études supérieures ou des périodes à temps partiel qui mettent en place un système entièrement à la charge du salarié, voulu actuariellement neutre, écartant ainsi toute notion de solidarité future inter générations et exonérant les employeurs de toute contribution supplémentaire à l'amélioration des pensions des fonctionnaires ;

DENONCENT la non revalorisation des pensions des retraités en fonction des révisions statutaires intervenant pour les actifs, pénalisant ainsi les ITPE retraités ne pouvant bénéficier de la revalorisation statutaire du corps des ITPE en 2005 ;

DONNENT TOUS POUVOIRS à la Commission Exécutive afin de décider et mettre en œuvre tous les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement et la concrétisation de ces orientations, engagements et revendications.